



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

#### *Membres absents :*

M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Nelly METGE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jean DUBUET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Modalités de mise en oeuvre des astreintes à la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications**

Par délibérations de mars 2010 du Conseil municipal et du Conseil de communauté, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ont mutualisé leur Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications.

Or, cette direction assure un service d'astreinte afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes informatiques critiques, en dehors des heures normales de bureau.

Pour rappel, une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail pour le compte de son employeur. La durée de ces interventions est considérée comme un temps de travail effectif, tout comme le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Les principaux systèmes couverts par l'astreinte sont les suivants :

- Accès Internet et Accès Wifi
- Réseau Fibre optique
- Téléphonie & Centre d'Appels
- Messagerie électronique
- Système de Vidéo-protection
- Système de gestion des alarmes (anti-intrusion et anti-incendie)
- Système de contrôle d'accès des équipements sportifs (gymnase, salles, etc.) mis à disposition des tiers (clubs sportifs, associations...)
- Sites Web et services en ligne au citoyen (Portail Famille et Portail « myDijon »)....

Ce régime d'astreintes ne concerne actuellement que les agents de la Ville de Dijon et se traduit de la manière suivante :

- un agent d'astreinte opérationnelle qui reçoit les appels, instruit la demande et intervient pour prendre les mesures correctives (éventuellement temporaires),
- un agent d'astreinte décisionnelle qui agit en soutien et sécurise l'agent d'astreinte opérationnelle sur sollicitation de ce dernier.

Compte-tenu de la mutualisation des directions des Systèmes d'Information et des Télécommunications et dans un souci d'équité de traitement, il est proposé d'étendre le régime d'astreintes au personnel du Grand Dijon.

Il s'agira d'agents de catégories A, B ou C de la filière technique.

Ils effectueront des astreintes à tour de rôle sur des semaines complètes, éventuellement fractionnées. Ils seront dotés d'un véhicule de service, d'un ordinateur portable avec clef 4 G et d'un téléphone portable nécessaires au bon déroulement de leur astreinte.

Il est précisé que ce dossier a été soumis pour avis préalable au Comité Techniques Paritaire.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'instaurer** un dispositif d'astreintes à la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications, dans les conditions proposées ;
- **de dire** que ces astreintes seront rémunérées sur la base des montants réglementaires ou compensées en temps si les nécessités de service le permettent ;
- **de dire** que ce régime s'appliquera aux agents titulaires et non titulaires de la direction concernée à compter du 1er décembre 2013.